

Zeitschrift: Energeia : Newsletter de l'Office fédéral de l'énergie
Herausgeber: Office fédéral de l'énergie
Band: - (2010)
Heft: 2

Rubrik: Impressum

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 31.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Impressum

energeia – Bulletin de l'Office fédéral de l'énergie OFEN
Parait six fois par an en deux éditions séparées française et allemande.
Copyright by Swiss Federal Office of Energy SFOE, Berne.
Tous droits réservés.

Adresse: Office fédéral de l'énergie OFEN, 3003 Berne
Tél. 031 322 56 11 | Fax 031 323 25 00
energeia@bfe.admin.ch

Comité de rédaction: Matthieu Buchs (bum), Marianne Zünd (zum)

Rédaction: Matthias Kägi (klm), Philipp Schwander (swp)

Mise en page: raschle & kranz, Atelier für Kommunikation GmbH, Berne. www.raschlekranz.ch

Internet: www.bfe.admin.ch

Infoline concernant SuisseEnergie: 0848 444 444

Source des illustrations

Couverture: iStockphoto.com; UVEK/Béatrice Devènes; Office fédéral de l'énergie OFEN;

p.1: iStockphoto.com; Office fédéral de l'énergie OFEN;
p.2: UVEK/Béatrice Devènes; p.4: Office fédéral de l'énergie OFEN;
p.6: U.S. Department of Energy/WIPP; p.8: Franziska Billinger;
p.10: Office fédéral de l'énergie OFEN;
p.12: Chemins de fer fédéraux suisses CFF; p.14: Swissgrid;
p.15-16: MCH Messe Schweiz (Basel) AG; Ambassade de Suisse
à Abu Dhabi.

AU SOMMAIRE

Editorial	1
Interview	
Moritz Leuenberger, conseiller fédéral: «Il faut des centrales et des réseaux de transport d'électricité»	2
Efficacité énergétique	
De l'air, de l'eau et beaucoup d'énergie	4
International	
Le contretemps des Etats-Unis dans la gestion des déchets radioactifs	6
Bâtiments	
Cure de jouvence pour une des premières églises en béton	8
Bâtiments	
Le hêtre prend de la hauteur	10
Recherche & Innovation	
Les CFF misent sur la communication pour économiser l'énergie	12
Comment ça marche?	
Swissgrid Control, le nouveau cœur du réseau électrique suisse	14
En bref	15
Services	17

Chère lectrice, cher lecteur,

«On peut parler d'une révolution» déclarait le professeur de l'EPFL et membre de la Commission fédérale de l'électricité Matthias Finger dans nos colonnes en juillet 2008. Il décrivait par ces mots les défis qui attendaient les entreprises électriques suisses à l'aube de la première phase de la libéralisation du marché suisse de l'électricité, au 1^{er} janvier 2009. Les règles étaient connues depuis quelques mois et les esprits s'échauffaient déjà. La branche électrique suisse s'apprêtait à entrer dans un monde entièrement nouveau.



Aujourd'hui, plus de deux ans se sont écoulés depuis l'entrée en vigueur de la loi sur l'approvisionnement en électricité et plus d'une année depuis que les gros consommateurs, dont la consommation annuelle est supérieure à 100 000 kilowattheures, peuvent choisir librement leur fournisseur. Les premières expériences ont été faites, parfois laborieuses. Normal pour une révolution. Techniquement, cette première phase de l'ouverture du marché de l'électricité s'est déroulée sans problème. Toutefois, force est de constater que les objectifs visés par la libéralisation n'ont pas encore été atteints, à savoir la mise en place d'un approvisionnement en électricité à la fois concurrentiel et sûr, avec des prix transparents. Il n'y a guère de compétition sur le marché. Les stratégies adoptées sont défensives, se limitent aux mêmes domaines qu'avant et ne proposent pas assez de concepts innovants.

Proactif, le Conseil fédéral a cependant déjà mis en chantier une révision de la loi sur l'approvisionnement en électricité. Il a mandaté notre Département pour qu'il élabore d'ici au début 2011 un projet qui sera soumis à la consultation. Nous ne devons pas bâcler le travail mais examiner minutieusement les points qui nécessitent d'être révisés. Ceci est très important, pour deux raisons au moins. Premièrement parce que la version révisée de la loi doit entrer en vigueur au plus tard en 2014, parallèlement à la deuxième phase de l'ouverture du marché de l'électricité qui permettra aussi

aux ménages de choisir librement leur fournisseur de courant. Deuxièmement parce que ces modifications doivent assurer à la Suisse un rôle important au cœur du marché européen de l'électricité libéralisé de longue date. Et notre pays a des atouts à faire valoir dans les négociations avec l'Union Européenne comme le souligne le conseiller fédéral Moritz Leuenberger dans l'interview qu'il nous a accordée en vue de l'exposition «Powertage 2010», le rendez-vous de l'industrie électrique suisse qui se déroulera du 1^{er} au 3 juin 2010 à Zurich (lire en p. 2-3). Dans cette même interview, Moritz Leuenberger évoque également d'autres points sensibles qui nous occuperont ces prochains temps: le développement du réseau électrique et des capacités de production.

Les médias se font aujourd'hui trop souvent l'écho des inconvénients de la libéralisation. Il convient de préciser toutefois que nombre des problèmes évoqués n'ont rien avoir avec l'ouverture du marché de l'électricité: ils résultent bien plus du blocage des décisions d'autorisation et de la lenteur des procédures qui ont entretenu l'espoir de pouvoir trouver une solution favorable à la fois sur le plan politique et sur le plan économique. Or, petit à petit, la réalité s'impose à nous: il s'agit en priorité de choisir entre la sécurité d'approvisionnement à un prix approprié et une maximisation des profits à court terme en négligeant l'exploitation et le développement des réseaux.

Walter Steinmann
Directeur de l'Office fédéral de
l'énergie OFEN